



RES'EAU ASNC

**RESEAU REGIONAL DES ACTEURS DE
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

SUPPORTS D'INTERVENTIONS

Réunion n°14 - Mardi 14 novembre 2006
Musée Gallo-romain - Saint Romain en Gal – Vienne (69)



GRUPE DE RECHERCHE RHONE-ALPES
SUR LES INFRASTRUCTURES ET L'EAU
Domaine scientifique de la Doua
BP 2132 - 69603 Villeurbanne cedex
Tél : 04 72 43 83 68 • Fax : 04 72 43 92 77
E.mail : asso@graie.org
www.graie.org

Programme

Thèmes de la réunion : Politiques d'intervention des partenaires
Réhabilitation des installations
Réglementation

9h30 ACCUEIL

**10h00 Ouverture de la réunion
par le Conseil Général du Rhône**
Daniel MARTIN, Conseiller Général délégué à l'eau

10h15 Présentation du SATAA du Rhône
*Raphaël YOUSSEOUFIAN, Service d'assistance technique
à l'assainissement autonome du Rhône (SATAA)*

10h45 Actualité réglementaire : Les SPANCs et la nouvelle loi sur l'eau
Thomas CORSET, D.D.A.F. 69

**11h15 L'assainissement non collectif dans le 9^{ème} programme
de l'Agence de l'eau**
Franck GILBERT, Agence de l'eau RM&C

11h45 Les nouveaux critères d'intervention de la Région Rhône-Alpes
Karine FOREST, Région Rhône-Alpes

12h15 DEJEUNER

13h30 LES SPANC ET LA REHABILITATION

**Réflexions, préconisations et méthodologie proposée par
le groupe de travail assainissement non collectif de l'ASTEE**
Abdel LAKEL, CSTB et Animateur du groupe de travail ASTEE

Retours d'expériences des SPANC : échanges et discussion

- Retour d'expérience sur le SATAA 69- Raphaël YOUSSEOUFIAN, SATAA 69
- Retour d'expérience de la Communauté de communes du Canton de Rumilly – Eric GUERIN, Communauté de Communes du Canton de Rumilly; Julien DUFFOURD, ACT HABITAT (URPACT RHONE ALPES)
- Retour d'expérience du Syndicat de Bellecombe - Luc PATOIS

**15h00 Filières d'assainissement non collectif et réglementation française : évolutions
nécessaires dans le contexte européen**
Abdel LAKEL, CSTB et Animateur du groupe de travail ASTEE

16h00 PROCHAINES REUNIONS & FONCTIONNEMENT DU RESEAU
- Evolution du fonctionnement
- Dates et lieux
- Thèmes abordés et intervenants sollicités

17h00 FIN DE LA JOURNEE

Partenaires de la journée :



Présentation du SATAA du Rhône

Raphaël YOUSSEOUFIAN,
Service d'assistance technique à l'assainissement autonome du Rhône (SATAA)



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

Service d'assistance technique à l'assainissement autonome : missions et fonctionnement dans le Rhône

Raphaël YOUSOUFIAN – Département du Rhône

Réunion 14 – Mardi 14 novembre 2006 – Conseil Général du Rhône - St Romain en Gal (69)

Un service récent...

- Créé par le Conseil général en décembre 2003
- Mis en œuvre depuis le 1er septembre 2004 – service Agriculture & environnement – emploi d'un ingénieur à plein temps
- Sous convention financière avec l'agence de l'eau RM&C
 - 66 700 € de budget de fonctionnement en 2005
 - Subventions octroyées aux collectivités et aux usagers



Fil conducteur : le SATAA au quotidien...

1. Assister les collectivités

- **informer et sensibiliser** les élus sur la mise en place des SPANC (2005) ▶
- **accompagner** la mise en œuvre des SPANC ▶
- **former et animer** le réseau de techniciens (2006) ▶
- mettre à disposition des collectivités et des usagers des **outils de communication et des infos techniques** ▶

2. Coordonner les acteurs départementaux de l'ANC : cadre d'échange à plusieurs niveaux ▶

3. Mise en œuvre d'actions départementales

- informer les professionnels ▶
- établir le schéma d'élimination des matières de vidange
- assurer le suivi technique et financier de la réhabilitation + aides aux SPANC ▶

1. Assister les collectivités

- **informer et sensibiliser** les élus sur la mise en place des SPANC (2005)

Information des élus

- 2 Courriers **aux communes + SIA**
 - envoi d'une plaquette
- Rencontre **du 1er avril 2005 au domaine de Lacroix-Laval** (partenariat GRAIE)
 - 134 collectivités présentes
 - 340 dossiers remis ou envoyés

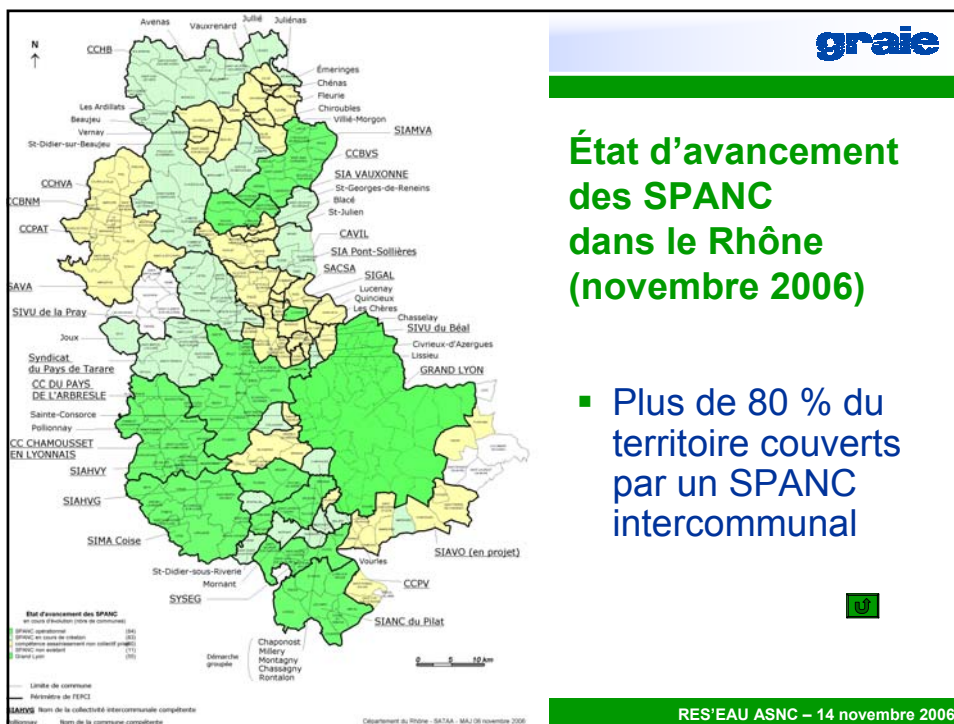
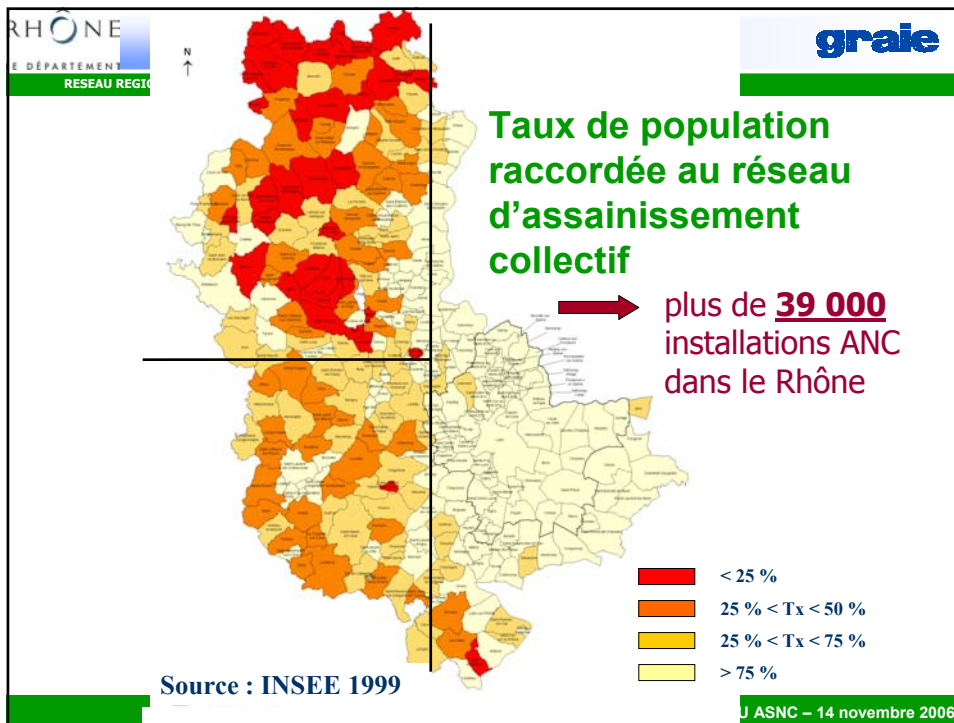


Toutes les communes ont été informées des échéances réglementaires



1. Assister les collectivités

- **accompagner** la mise en œuvre des SPANC



1. Assister les collectivités

- former et animer le réseau de techniciens (2006)

5 jours de formation aux contrôles

- Organisation de 2 sessions de formation dans le cadre d'un marché attribué à l'APAVE
- Du 3 au 7 juillet 2006 : 15 participants
- Prochaine session en 2007 selon les besoins et le contexte réglementaire



Visites de filières

▪ Journée du 27 octobre : 9 participants

- Installation d'un filtre à zéolithe à Saint-Romain-en-Gal
- Inauguration technique d'un filtre planté de roseaux à Savigny



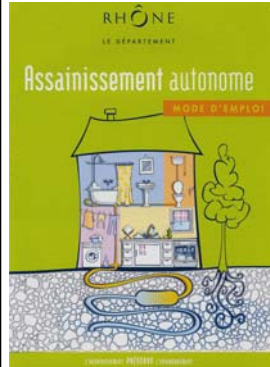
RES'EAU ASNC – 14 novembre 2006

1. Assister les collectivités

- mettre à disposition des collectivités et des usagers des **outils de communication et des infos techniques**

RES'EAU ASNC – 14 novembre 2006

Supports de communication



■ **Plaquette 50 000 ex.**

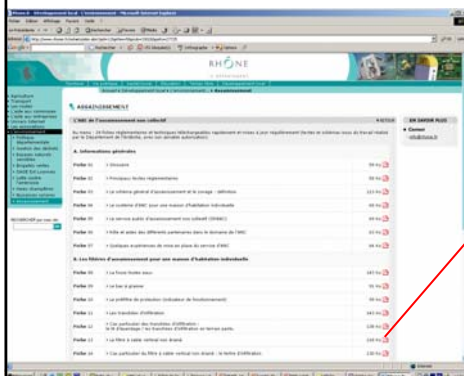


■ **Affiche 500 ex.**

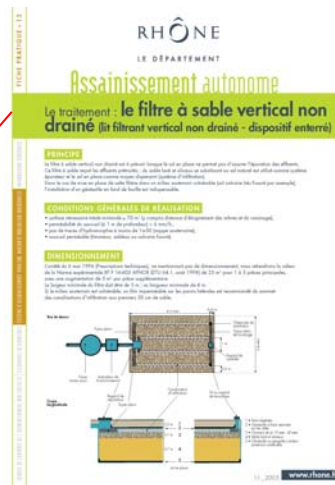
- **Cibles :**
 - usagers via communes, SPANC, Maisons du Rhône
 - Élus et administrations

Site Internet du Département

www.rhone.fr



- **Cibles :**
 - Usagers et professionnels




2. Coordonner les acteurs départementaux de l'ANC : cadre d'échange à plusieurs niveaux


Constitution d'un cadre d'échange

- **Comité d'orientation** : réunion annuelle
 - y participent : le comité technique + les SPANC
- **Comité technique** : plusieurs réunions / an
 - y participent : UMR, Département, DDAF, DDASS, DDE, Agence de l'eau, Région
- Échange d'une **base de données « zonages et SPANC »** entre le Département, la DDAF, la DDE, l'Agence et l'UMR
- **3 groupes de travail**
 - « modèles et formulaires » ➤
 - « logiciels de gestion de l'ANC » ➤
 - « matières de vidange » ➤

Groupe de travail « modèles et formulaires »

- **Composition du groupe de travail :**
Département, DDAF, CA de Villefranche-sur-Saône (CAVIL), SIA du Val d'Azergues (SAVA) et SIA de la Haute Vallée du Garon (SIAHVG)
- **Objectifs :** mutualiser le temps de travail et les compétences techniques pour élaborer et mettre à jour les formulaires et documents de travail utilisés par les SPANC au quotidien
- 1ère réunion le 19/06/06 – travail en cours 

Groupe de travail « logiciels de gestion de l'ANC »

- **Composition du groupe de travail :**
Département, DDAF, Grand Lyon, CC Beaujolais-val-de-Saône
- **Objectifs :** transmettre aux SPANC des informations objectives sur les produits disponibles sur le marché
- Envoi d'un **questionnaire** aux 12 éditeurs recensés
- **3 réunions de travail + présentation des logiciels** aux SPANC intéressés sur une demi-journée le 6/11/06 

Groupe de travail « matières de vidange » (MV)

- **Composition du groupe de travail :**
 - Département, exploitants de step, UMR
 - Services de l'État : DDAF
 - Chambre d'agriculture
 - Professionnels de l'assainissement : FNSA
- **Objectifs :** améliorer la collecte et les conditions de traitement des MV via la réalisation du schéma départemental d'élimination des matières de vidange
 - Charte qualité collecteurs / traiteurs (2006)
 - Animation du réseau collecteurs / traiteurs (2007)
 - Recensement des quantités de matières de vidange / commune (2007-2008)
- 1ère réunion le 9/11/06 – travail en cours



3. Mise en œuvre d'actions départementales

- informer les professionnels
- établir le schéma d'élimination des matières de vidange
- assurer le suivi technique et financier de la réhabilitation + aides aux SPANC

Travail avec les professionnels

Cibles	Partenaires	Priorité
Installateurs (cf. expériences des autres collectivités, notamment CG 60 et Grand Lyon)	Distributeurs, chambre des métiers	1
Exploitants de carrières et gravières	UNICEM, DRIRE, DDE...	1
Architectes	Ordre des architectes, CAUE	2
Notaires, agences immobilières	...	3

Aides financières apportées par le Département

Critères d'aides : zonage approuvé, SPANC créé	
Aides aux SPANC (nécessairement inscrites dans le contrat pluriannuel)	20 % Plafond Fonct : 56 000 € TTC Plafond Invst : 24 000 € HT
Réhabilitation des ouvrages prioritaires classés « points noirs »	Critères : prescription écrite du SPANC, diagnostic « points noirs », installation > 5 ans
	Convention passée avec les organismes relais : Arim du Rhône, Pact Rhône ouest, Habitat & Développement entre Loire et Rhône
	30 % Plafond travaux : 6000 € TTC

**Actualité réglementaire :
Les SPANCs et la nouvelle loi sur l'eau**

Thomas CORSET,
D.D.A.F. 69



graie

Actualités L.E.M.A. Loi sur l'Eaux et les Milieux Aquatiques

Partie assainissement non collectif
et SPANC



Thomas CORSET - DDAF du Rhône - Service Ingénierie



Rappel de la procédure législative

- La procédure législative comprend 3 phases principales : le dépôt du texte, son examen par le Parlement et sa promulgation par le Président de la République (après une éventuelle saisine du Conseil constitutionnel pour examen de la conformité du texte à la Constitution)

Rappel de la procédure législative

- L'esprit qui prévaut est la **recherche d'un consensus** entre les deux assemblées :
 - le texte suit donc un mouvement de va-et-vient entre l'Assemblée nationale et le Sénat, où seuls demeurent en discussion les articles qui n'ont pas été adoptés dans les mêmes termes par les deux assemblées : c'est la « **navette** » ;

Rappel de la procédure législative

- si la navette n'aboutit pas ou si elle prend trop de temps, le Gouvernement peut décider de recourir à une **procédure de conciliation** en convoquant une commission mixte paritaire composée de sept députés et sept sénateurs ; cette commission est chargée de rédiger un texte de compromis que le Gouvernement pourra éventuellement soumettre ensuite aux deux assemblées.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
ET DE LA RURALITÉ

Rappel de la procédure législative

- En cas d'échec de la procédure de conciliation, le Gouvernement use généralement de la faculté qui lui est offerte de laisser le **dernier mot à l'Assemblée nationale**.
- Dès son adoption, le texte est transmis au Secrétariat général du Gouvernement qui le présente à la **signature du Président** de la République pour **promulgation**. (Cependant, la promulgation peut être retardée si le Conseil constitutionnel est saisi aux fins de vérifier la conformité du texte à la Constitution)



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
ET DE LA RURALITÉ

La LEMA : ou en est on?

- Le **Sénat** a adopté avec modifications, en **deuxième lecture**, le **projet de loi** modifié par l'Assemblée nationale en première lecture



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
ET DE LA RURALITÉ

La LEMA : la navette parlementaire

- **Première lecture**
- Sénat - 10 mars 2005
Adoption 14 avril 2005
- Assemblée nationale - 14 avril 2005
Adoption 30 mai 2006
- **Deuxième lecture**
- Sénat - Adoption 11 septembre 2006
- Assemblée nationale - en instance



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
ET DE LA RURALITÉ

La LEMA : les principaux objectifs

- bon état écologique des eaux d'ici 2015 qui a été fixé par la directive-cadre de l'Union européenne sur l'eau.
- Cette loi devrait permettre :
 - une meilleure « gouvernance » dans le domaine de l'eau,
 - de disposer de nouveaux outils pour atteindre "le bon état écologique",
 - d'améliorer le service public de l'eau et de l'assainissement,
 - d'obtenir des moyens pour mieux gérer la sécheresse,
 - de transposer la directive baignade récemment adoptée,
 - de préparer les 9èmes programmes des agences de l'eau.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
ET DE LA RURALITÉ

La LEMA les principaux éléments de débat en matière d'ANC

- Dans le TITRE II ALIMENTATION EN
EAU ET ASSAINISSEMENT

Chapitre I^{er} Assainissement

Les Articles 21 à 27



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
ET DE LA RURALITÉ

La LEMA les principaux éléments de débat en matière d'ANC

- Assainissement Autonome est rebaptisé
Assainissement Non Collectif.
- **Délai de 3 ans** à compter de la date de
diagnostic, **pour réhabiliter** une
installation défaillante !!!
« dysfonctionnement générant un risque
sanitaire ou environnemental »



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
ET DE LA RURALITÉ

La LEMA les principaux éléments de débat en matière d'ANC

- En outre, dans le cas où la commune n'a pas choisi d'exercer directement le contrôle des installations d'assainissement non collectif, **les propriétaires font procéder au diagnostic de leurs installations** par une personne répondant aux conditions fixées par les dispositions de l'article L. 271-6 du code de la construction et de l'habitation et selon les modalités prévues à l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales. **Dans ce cas, cette personne transmet à la commune une copie du diagnostic.**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
ET DE LA RURALITÉ

La LEMA les principaux éléments de débat en matière d'ANC

- **Lors de la vente** de tout ou partie d'un immeuble d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, **le diagnostic des installations d'assainissement non collectif est produit.**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
ET DE LA RURALITÉ

La LEMA les principaux éléments de débat en matière d'ANC

- Un arrêté interministériel définit les modalités **d'agrément des personnes ou entreprises qui réalisent les vidanges et prennent en charge le transport et l'élimination des matières** extraites, ainsi que des entreprises d'entretien des installations d'assainissement non collectif.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
ET DE LA RURALITÉ

La LEMA les principaux éléments de débat en matière d'ANC

- Pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, les communes assurent le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Elles ont le choix d'exercer ce contrôle soit directement en procédant au diagnostic des installations, soit sur pièces à partir des diagnostics réalisés selon les modalités prévues à l'article L. 1331-1 du code de la santé publique. ***Ce diagnostic est réalisé au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité fixée par la commune, qui ne peut excéder dix ans.***

LES SPANC ET LA REHABILITATION

Réflexions, préconisations et méthodologie proposée par le groupe de travail assainissement non collectif de l'ASTEE

Abdel LAKEL,
CSTB et Animateur du groupe de travail ASTEE

Document final sur la réhabilitation produit par le groupe de travail de l'ASTEE est disponible sur le site Internet de l'ASTEE (<http://www.astee.org> - rubrique: publications – lien: guides techniques.)

ASTEE

DOCUMENT FINAL

GROUPE DE TRAVAIL "ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF"

Abdel LAKEL, CSTB (Animateur du groupe), Agnès MEYRONNEINC (DDASS 44), Alain LAFFORGUE (AEAG), Alain SIX (AEAP), André OUSTRIC (CERTU), Anne-Sophie FERNANDES-ALLONIER (MEDD/DE); Benoît MOULINE (CG 14), Christine BERARD (CB conseil), Christian VIGNOLES (VEOLIA Environnement), Florent BONNET-LANGAGNE (Verdi Ingénierie - BR Environnement), Franck WANERT (IGA), Gérard VENEL (CETE d'Aix), Ghislaine FERRERE (MEDD/DE), Gilles CARVALLO (FNSA), Hervé PHILIP (Eparco, IFAA), Jacques BONNARD (SARP - ONYX), Jacques BRACONNIER (CG 41), Jacques LESAVRE (AESN), Jean Pierre DAUTAIS (Premier Tech), Laure DUBOURG (CG16), Michel TOURNAIRE (CG 03), Philippe RICHARD (syndicat du Tursan), Thomas FELON (FNSA), Roger PUJOL (ONDEO, Lyonnaise des eaux).

REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES MAISONS INDIVIDUELLES

PLAN

Partie A : Analyse des contraintes

- I. Contraintes réglementaires (exigences techniques)
- II. Contraintes environnementales et sanitaires
- III. Contraintes urbanistiques
- IV. Devenir des déchets et sous produits

Partie B : Définition d'une méthodologie générale de réhabilitation

- V. Procédure de diagnostic des installations existantes,
- VI. Evaluation des contraintes à la parcelle,
- VII. Typologie des filières

Partie C : Synthèse et conclusion

LES SPANC ET LA REHABILITATION
Retour d'expérience
Communauté de communes du Canton de Rumilly

Eric GUERIN,
Communauté de Communes du Canton de Rumilly

Julien DUFFOURD,
ACT HABITAT (URPACT RHONE ALPES)

Res'eau ASNC

graie

RESEAU REGIONAL DES ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

haute
savoie
Conseil Général



Réunion 14 – Mardi 14 novembre 2006 – Conseil Général du Rhône - St Romain en Galles (69)

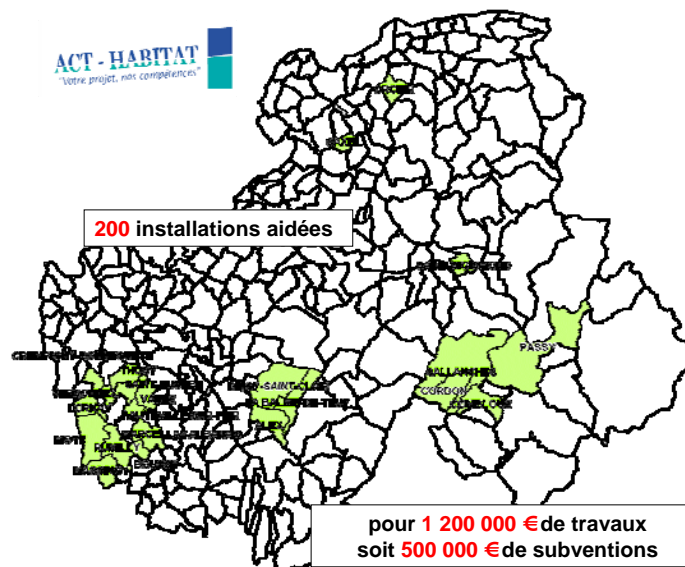
Res'eau ASNC

graie

RESEAU REGIONAL DES ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

haute
savoie
Conseil Général

ACT - HABITAT
"Votre projet, nos compétences"



Réunion 14 – Mardi 14 novembre 2006 – Conseil Général du Rhône - St Romain en Galles (69)

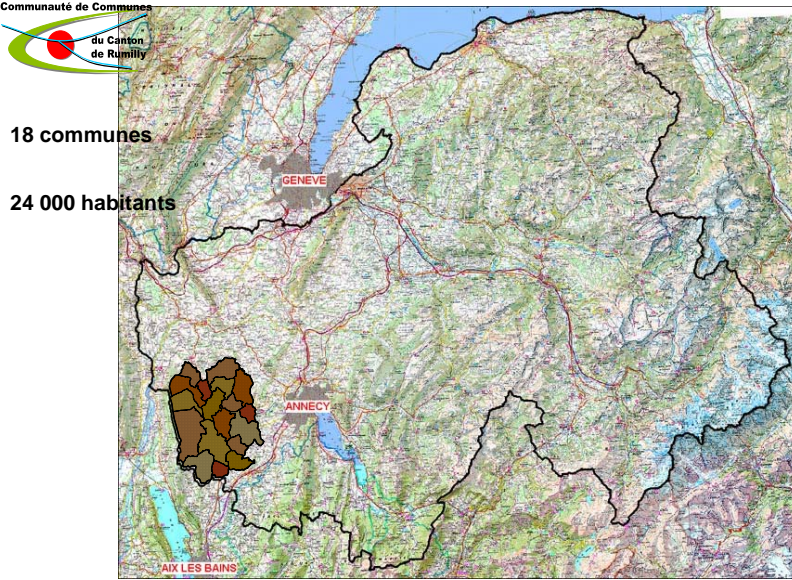
Res'eau ASNC

grai

RESEAU REGIONAL DES ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Communauté de Communes

du Canton
de Rumilly



Réunion 14 – Mardi 14 novembre 2006 – Conseil Général du Rhône - St Romain en Gal (69)

Res'eau ASNC

grai

RESEAU REGIONAL DES ACTEURS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Communauté de Communes

du Canton
de Rumilly

2001 : Schéma Général d'Assainissement

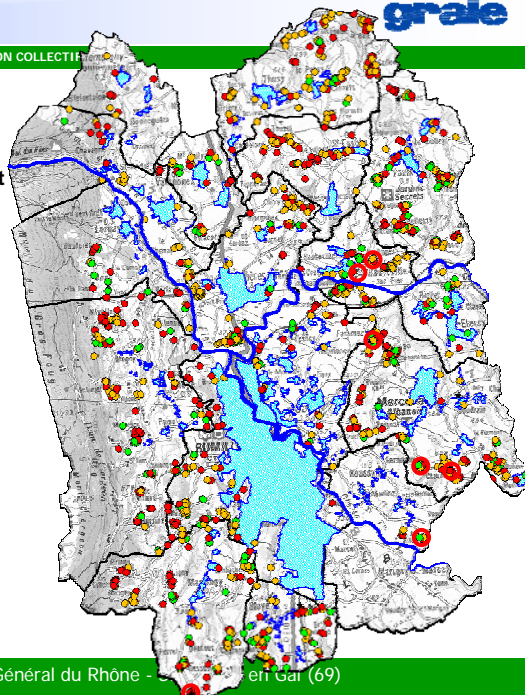
2003 : Zonage d'Assainissement



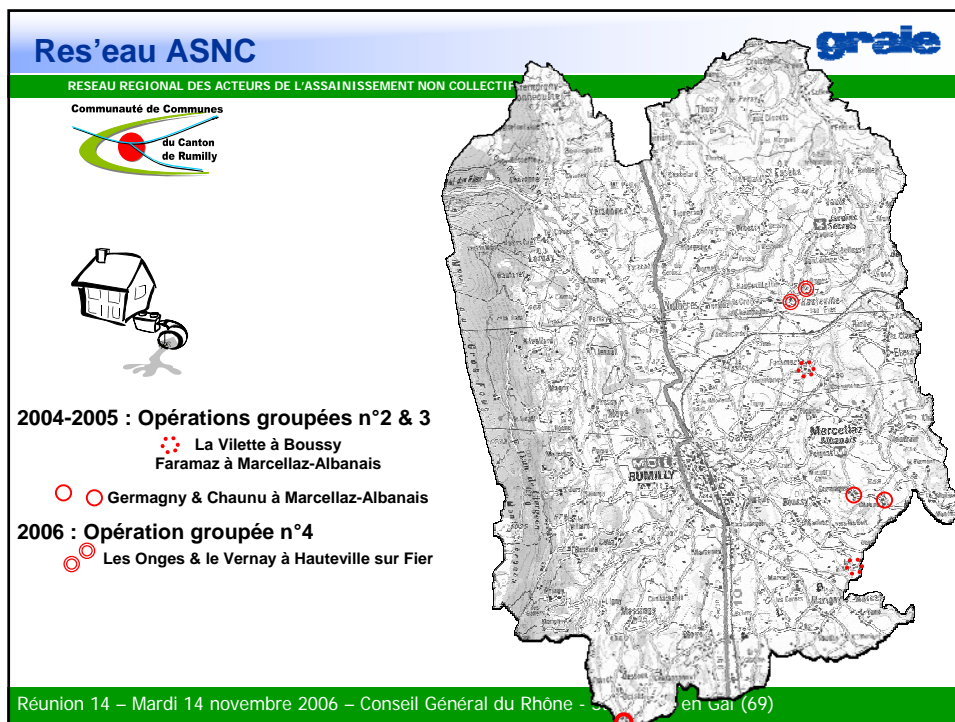
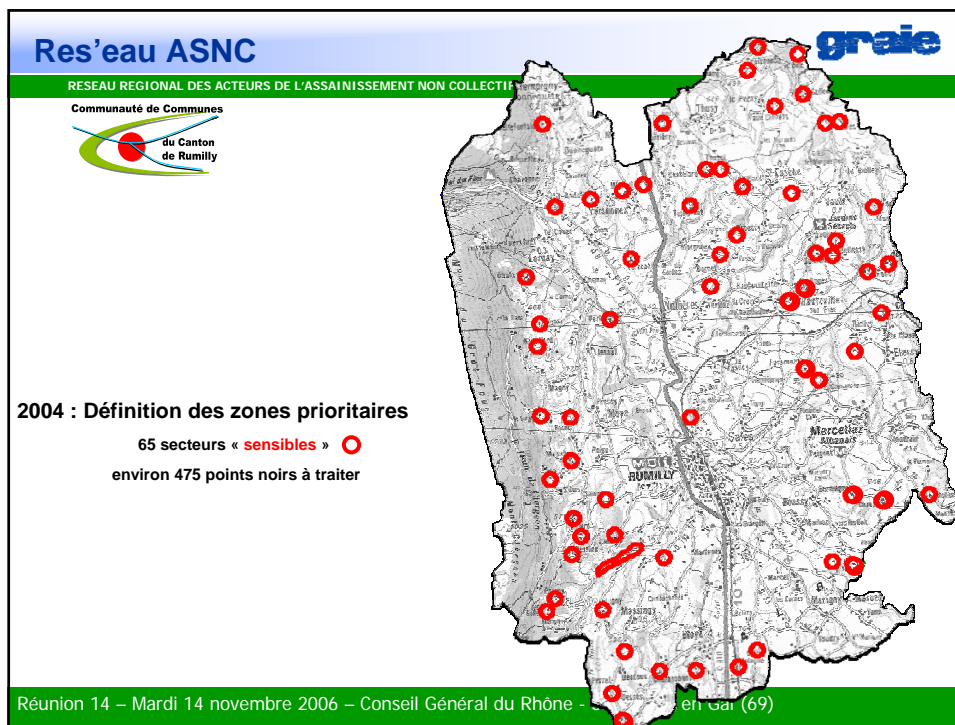
4 300 installations

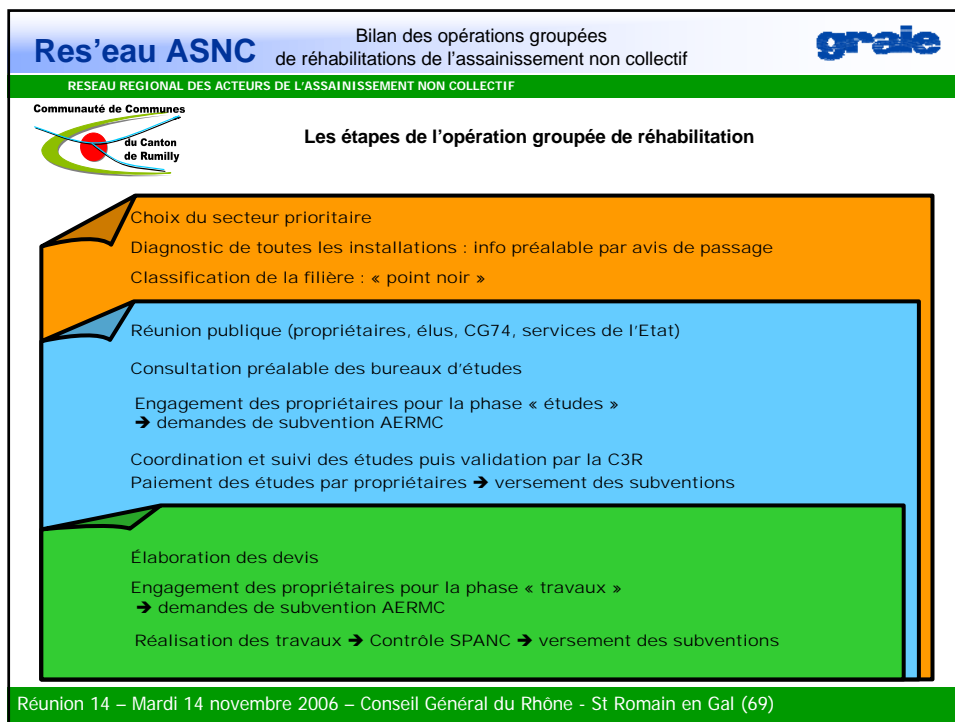
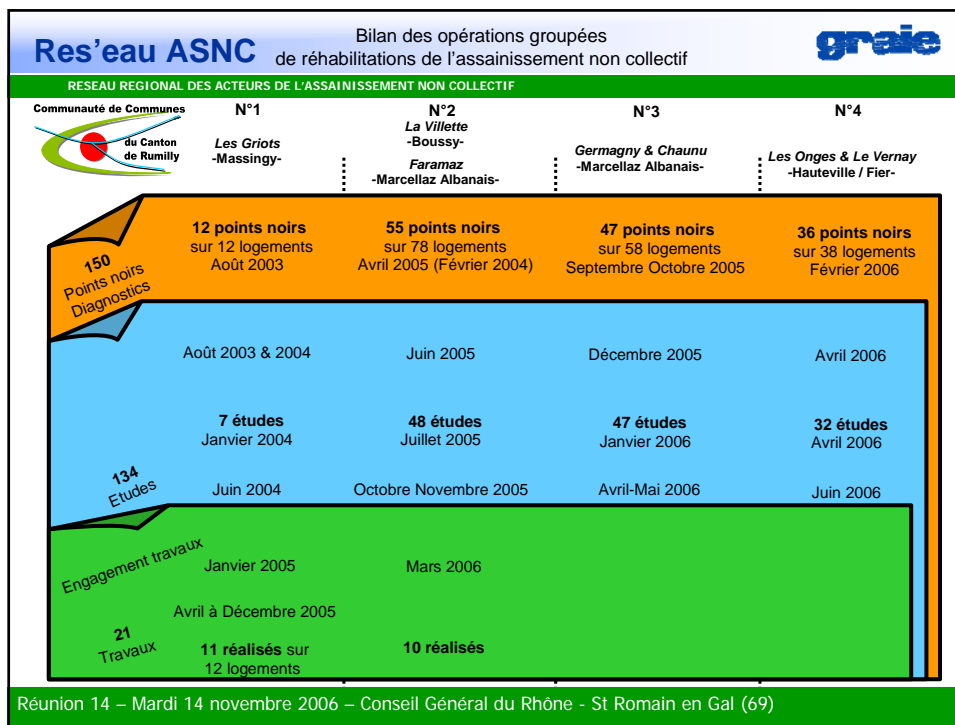
80 % non conformes

1^{ère} opération groupée « test » :
Les Griots à Massingy



Réunion 14 – Mardi 14 novembre 2006 – Conseil Général du Rhône - St Romain en Gal (69)





**Partenariat étroit****Opérations groupées de réhabilitation :
Les clés de la réussite**SPANC - Organisme relais
Suivi technique Suivi administratif**Diagnostic : étape essentielle**Lien direct avec le propriétaire : communication, sensibilisation, motivation
Visualisation directe de la non « conformité » de la filière**Réunion publique : à enchaîner rapidement**Rappel des obligations des propriétaires
Appui des élus (communaux, intercommunaux, ...)
Appui des services de l'Etat (police de l'Eau)
Engagement rapide des propriétaires pour la réalisation de l'étude
→ délais courts à imposer**Suivi régulier du SPANC et de l'organisme relais**Conseils auprès des particuliers, des terrassiers pour affiner les projets
Relance des propriétaires
Maintenir la « pression »**Synergie avec les OPAH**Subventions complémentaires sous conditions de ressources
jusqu'à 80% d'aides publiques

LES SPANC ET LA REHABILITATION
Retour d'expérience d'une réhabilitation
sous maîtrise d'ouvrage publique

Luc PATOIS,
Syndicat de Bellecombe

Retour d'expérience d'une réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage publique

Syndicat de Bellecombe

Luc Patois

Réunion 14 – Mardi 14 novembre 2006 – Conseil Général du Rhône - St Romain en Gal (69)

Présentation du syndicat

- **Création en 1974**
- **14 communes adhérentes - 22 000 habitants**
- **4 vocations:**
 - **Assainissement collectif depuis 1974**
 - **Contrat de rivière Arve depuis 1990**
 - **Etudes diverses depuis 1990**
 - **Assainissement non collectif depuis 1997**

SPANC

- **Réflexion globale préalable**
- **Mise en place progressive**
- **Contrôle et entretien en 1997**
- **Redevance de contrôle : 0,25 €/m³**
- **Prise en compte des matières de vidange**
- **Contrôle du neuf systématique**
- **Contrôle de l'existant bien avancé**

Réhabilitation

- **Fait partie de la réflexion initiale**
- **Suite logique et nécessaire du contrôle**
- **Comment réussir ?**
 - **Incitation avec subventions de l'Agence**
 - **Commencer avec des volontaires**
 - **« Equivalence » collectif - non collectif**
 - **Proposition réhabilitation - entretien**
 - **Maîtrise d'ouvrage publique**

Mise en oeuvre

- Zonage d'assainissement non collectif
- Evaluation de l'installation (grille Agence)
- Proposition de réhabilitation avec convention
- Aucune contrainte pour l'instant - volontariat
- Subvention de l'Agence : 50 % du montant TTC plafonné à 7 125 €
- Choix de l'entreprise avec le propriétaire
- Proposition d'entretien de l'installation

Conventions

- Réhabilitation - entretien :
 - 50 % Agence de l'Eau
 - 25 % participation du propriétaire
 - 25 % sous forme de redevance avec l'entretien : 1,20 €/m³
- Réhabilitation seule :
 - 50 % Agence de l'Eau
 - 50 % participation du propriétaire

Programmes

- **174 installations concernées depuis 2000**
- **5 programmes proposés à l'Agence :**
 - **2000 : 28 installations dont 1 chenil**
 - **2001 : 16 installations**
 - **2001 : 25 installations dont 5 restaurants**
 - **2004 : 68 installations**
 - **2006 : 37 installations**
- **90 % des propriétaires ont confié l'entretien**



GRUPE DE RECHERCHE RHONE-ALPES
SUR LES INFRASTRUCTURES ET L'EAU
Domaine scientifique de la Doua
BP 2132 - 69603 Villeurbanne cedex
Tél : 04 72 43 83 68 • Fax : 04 72 43 92 77
E.mail : asso@graie.org
www.graie.org